

**LE LUXEMBOURG
DANS
L'UNION
EUROPÉENNE**



Le Luxembourg dans l'Union européenne

Commission européenne

Représentation au Luxembourg

Bâtiment Jean Monnet

L-2920 Luxembourg

Tél.: 4301-1

Télécopieur: 4301-34433

Le manuscrit a été achevé en avril 1994

Croquis: Anne Howinson - Lionel Koechlin

Photos: Commission, Imédia, Arbed

Éditeur: Office des publications officielles des Communautés européennes L-2985 Luxembourg

CECA-CEE-CEEA, Bruxelles, Luxembourg, 1994

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec indication de la source.

Imprimé à Luxembourg

Table des matières

Continuons à réussir ► 2

Le Luxembourg dans l'Union européenne ► 4

Participation au processus de décision ► 5

Une démocratie active ► 7

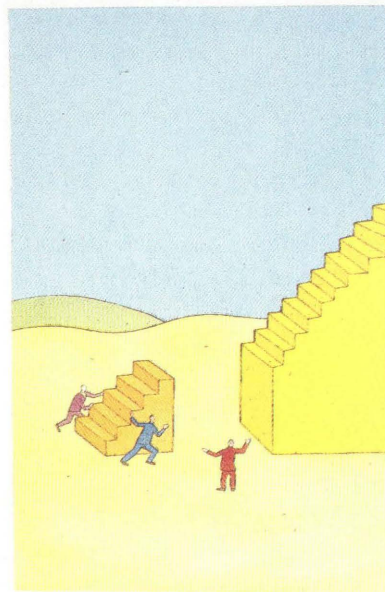
Fondement du succès économique ► 8

Le Luxembourg au sein de la région Sarre-Lor-Lux ► 11

Petites et moyennes entreprises, moteurs de l'économie régionale ► 13

Les Institutions européennes à Luxembourg ► 14

Fonds communautaires pour le Luxembourg ► 17



Continuons à réussir

C'est en 1952 que la première Institution européenne, la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, (CECA), a commencé ses travaux à Luxembourg, quatre décennies de Communauté européenne, quarante ans de succès pour notre pays. Avec l'entrée en vigueur, le 1er novembre 1993, du traité sur l'Union européenne (ou Traité de Maastricht), c'est une nouvelle étape qui commence.

Notre pays s'est parfaitement intégré dans la Communauté européenne. Ce phénomène a touché d'abord la sidérurgie, ensuite l'ensemble de l'économie. La Communauté nous a ouvert des marchés solvables. Grâce aux efforts de nos chefs d'entreprise, nos ingénieurs, nos agriculteurs, nos indépendants, cadres, employeurs et travailleurs, nous avons atteint, en moyenne par habitant et mesuré en pouvoir d'achat, le niveau de vie le plus élevé de tous les Etats membres de la Communauté.

Depuis l'époque des pionniers, le Luxembourg a joué sur le plan politique un rôle allant bien au-delà de l'importance relative de notre pays. Quelques-unes des étapes les plus difficiles ont été franchies par la Communauté pendant la présidence luxembourgeoise, et parfois grâce à elle.

Nos problèmes particuliers - que ce soit dans l'agriculture, la viticulture, ou ailleurs - ont toujours trouvé des solutions satisfaisantes. A nous de faire en sorte qu'il en soit de même à l'avenir, en faisant preuve à la fois de persuasion et d'esprit de compromis. L'Europe vaut parfois un sacrifice!

La nouvelle étape qui est celle de l'Union européenne, accorde de nouvelles compétences à la Communauté dans de nombreux domaines: protection du consommateur, politique de santé, éducation, culture, protection de l'environnement, politique industrielle, grands réseaux transeuropéens, (TGV, télécommunications, énergie), recherche et développement, aide au développement, coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, politique des visas. Cette nouvelle étape est aussi empreinte du sceau de la subsidiarité: l'Union n'interviendra que là où son intervention est nécessaire. Les décisions seront prises le plus près possible du citoyen.

Le Traité de Maastricht crée la citoyenneté de l'Union, accordant notamment le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants d'autres Etats membres vivant dans notre pays. Cette ouverture à la participation démocratique est applicable lors des élections européennes et communales. Des exceptions sont prévues pour notre pays; elles tiennent compte du nombre particulièrement élevé de



ressortissants d'autres Etats membres vivant chez nous.

L'Union européenne prévoit un renforcement des pouvoirs du Parlement européen qui participera davantage au pouvoir législatif.

Afin de permettre à la Communauté européenne d'affirmer sa position dans le monde, la mise en oeuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune est prévue. Enfin, au plan de l'Union, des dispositions particulières règlent la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Il y aura donc davantage d'Europe, si le traité sur l'Union est correctement appliqué. Nous vivrons dans une Communauté européenne plus unie. En tant que Luxembourgeois, nous n'y perdrons pour autant ni notre nationalité, ni notre âme.

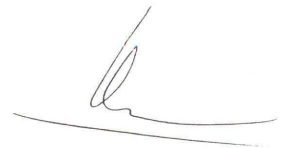
Le plus grand défi de l'Europe est le chômage. Actuellement, 17 millions de personnes sont sans emploi; ce chiffre risque d'augmenter à 20 millions en 1994. Le plan de relance que les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé d'appliquer, en décembre dernier, à la suite du Livre blanc de la Commission, constitue un défi qui s'adresse à tous les Européens. Il s'agira de créer des millions d'emplois afin de réduire le chômage de moitié d'ici l'an 2000. Or, il n'y a pas de solution miracle. Pour réussir, il faudra recourir à la mise en commun de tous nos moyens, consentir beaucoup d'efforts, voire même opérer des changements de mentalité.

En juin 1994, nous voterons à Luxembourg, non seulement pour renouveler la Chambre des députés, mais également pour élire nos députés au Parlement européen. Je souhaite que ce vote soit une expression d'optimisme dans l'avenir de l'Europe et du désir de participation à la construction européenne. Nous, qui avons si bien réussi dans la Communauté, savons qu'au-delà des difficultés évidentes du présent, l'Europe demeure porteuse d'espérance. Il n'y a pas d'alternative à l'Union européenne.

Je suis heureux que cette plaquette m'ait permis de m'adresser directement à vous. Je souhaite qu'elle puisse vous convaincre que, pendant 40 ans, nous avons bien réussi en Europe et que l'Europe nous a réussi. Nous devons poursuivre sur cette voie.

René STEICHEN

Membre de la Commission européenne



Le Luxembourg dans l'Union européenne

La diversité de l'Union européenne s'exprime dans ses régions. L'Union doit certes maintenir cette diversité, mais elle doit aussi encourager une intégration de plus en plus étroite des régions.

Les régions sont grandes ou petites, riches ou pauvres, industrielles ou agricoles. Elles appartiennent à des États membres qui, eux-mêmes, présentent une grande diversité dans leurs structures: fédérales, décentralisées ou centralisées. Du fait de sa taille, le Luxembourg ne constitue qu'une seule région.

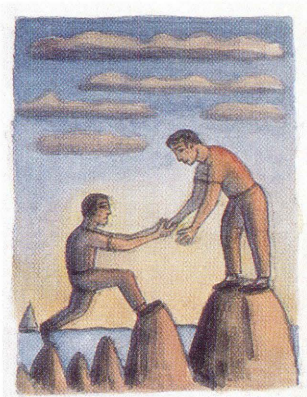
En soutenant des projets de développement par des fonds communautaires, l'Union européenne s'efforce d'aider les territoires moins développés ou touchés par la crise économique. Les trois fonds structurels, à savoir le Fonds européen pour le développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation (FEOGA), constituent les principaux instruments de cette politique.

Au Grand-Duché, les aides des fonds sont affectées particulièrement à deux régions: le Nord à orientation agricole et le Sud touché par la restructuration de la sidérurgie.

Ce qui n'empêche que les nombreux autres programmes d'encouragement couvrent l'ensemble du pays.

En janvier 1994, la Commission européenne a fixé pour la période 1994-1996 la répartition indicative des fonds structurels destinés aux zones industrielles en déclin. Pour le Luxembourg, 7 millions d'écus (environ 280 millions LUF) ont été attribués principalement au canton d'Esch-sur-Alzette et, dans le canton de Capellen, aux communes de Bascharage, Clémency, Dippach, Garnich et Mamer.

Avec 6 millions d'écus (240 millions LUF), l'Union européenne contribuera au Luxembourg au développement des zones agricoles. Pour la période 1994-1999, les fonds mis à disposition ont été multipliés par deux par rapport à la période 1989-1993. Le plan concerne tout le Nord (environ 30 000 habitants) avec les cantons de Clervaux, Vianden et Wiltz ainsi qu'en partie le canton de Rédange. La Commission européenne participe pour moitié à différents projets de développement, comme la modernisation des structures agricoles, la promotion des produits locaux, le développement de techniques agricoles protégeant l'environnement, la rénovation de villages, l'encouragement du tourisme, etc.

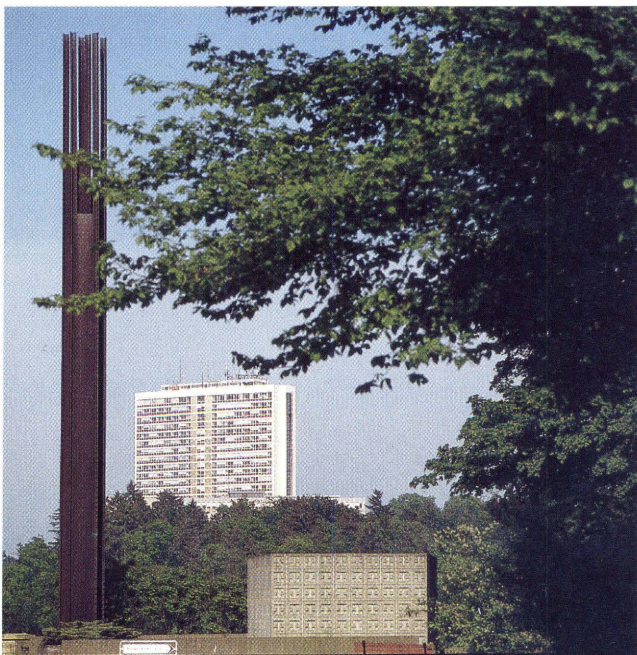


Toutes les régions ont tiré de l'existence de l'Union européenne des avantages de nature économique et sociale. L'Union est au service des citoyens et des régions dans lesquelles ils vivent.

Participation au processus de décision

Forts de l'expérience d'un pays frontalier - le Luxembourg compte 356 km de frontières et aucune localité n'est éloignée de plus de 30 km d'un pays voisin - les hommes politiques luxembourgeois ont encouragé l'intégration de leur pays. Le Luxembourg a toujours été à la recherche de partenaires et les a trouvés au sein de l'union douanière avec l'Allemagne (Zollverein), de l'union économique et monétaire belgo-luxembourgeoise, de l'union Benelux et, enfin, au sein des Communautés européennes puis de l'Union européenne.

Le Luxembourg, représenté dans toutes les institutions communautaires, participe pleinement au processus de décision. Disposant des mêmes droits, sans cependant avoir le même poids, il s'est toujours efforcé d'assumer sur le plan communautaire le rôle qui lui



Robert Schuman:
L'Europe ne sera pas réalisée en
une seule fois, mais par des
réalisations concrètes. Ce principe
garde toute sa valeur.

revient. Au sein du Conseil de ministres, le Luxembourg peut en particulier faire valoir son droit de co-décision, ce qui lui a conféré une importance politique qu'il n'avait jamais eue au cours de son histoire.

Les travaux réalisés durant les deux dernières présidences luxembourgeoises de la CE, en 1985 et en 1991, ont abouti finalement à l'Acte unique et au Traité de Maastricht. En collaboration avec les pays partenaires, avec la Commission européenne et avec le Parlement européen, ils ont fait progresser la Communauté de façon substantielle.

La population luxembourgeoise est très attachée à l'idée européenne. Lors d'un sondage d'opinion, 72 % des citoyens ont déclaré qu'en cas de référendum, ils auraient approuvé le Traité de Maastricht. Plus des deux tiers des Luxembourgeois sont convaincus que le fait d'être membre de l'Union européenne est bénéfique pour leur pays.

Depuis la création des Communautés européennes, le Grand-Duché de Luxembourg est le siège d'un certain nombre d'institutions européennes. Le secrétariat général du Parlement européen,

Luxembourg est le siège d'institutions communautaires. Le plateau du Kirchberg constitue, du fait de la concentration urbanistique, une réalisation unique en Europe.





Depuis quarante ans, l'histoire de l'Europe s'écrit au Luxembourg.

Des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres, des associations internationales, des syndicats professionnels y délibèrent et décident de l'orientation future de l'Union européenne.

certaines services de la Commission européenne, la Cour de justice européenne et le Tribunal de première instance, la Cour des comptes, la Banque européenne d'investissement sont aujourd'hui implantés à Luxembourg. Les 7 000 fonctionnaires européens donnent à la capitale un caractère européen. Leur présence marque également la vie culturelle et économique. En décembre 1992, le Conseil européen d'Édimbourg a conféré un caractère définitif à l'implantation jusqu'ici provisoire de ces institutions à Luxembourg.

Une démocratie active

Le Traité de Maastricht accorde de nouveaux droits aux citoyens des régions européennes. Lorsqu'ils s'estiment lésés, ils peuvent s'adresser à un médiateur. Dans les pays tiers, ils peuvent demander la protection diplomatique des ambassades d'autres États membres. Sous certaines conditions, les citoyens d'un autre État membre peuvent opter pour le droit de vote actif et passif dans le cadre des élections au Parlement européen et des élections municipales organisées dans l'État de leur résidence.

Au Luxembourg, les prochaines élections du Parlement européen auront lieu le 12 juin 1994, parallèlement avec les élections à la Chambre des députés. Pour la première fois, les citoyens d'autres États membres sont habilités à y participer. Dans ce pays qui compte 30 % d'étrangers, ces derniers doivent remplir certaines conditions, telles qu'un séjour minimal de cinq ans, pour pouvoir participer activement à une élection. Le Luxembourg envoie six députés - sur un total de 567 - au Parlement européen. Celui-ci a, tout comme les autres institutions, compris que le succès du processus d'intégration européenne dépend du développement harmonieux des régions d'Europe.

Le Grand-Duché désigne également six représentants au Comité des régions qui comprend 189 membres. Ce comité représente toutes les régions et collectivités locales des douze États membres. Il doit être entendu sur tous les actes législatifs qui concernent les régions.

Si l'Union européenne a pris toute mesure pour assurer que la voix des régions soit entendue au sein de ses institutions, elle a, de la même manière, limité son engagement. Conformément au principe de la subsidiarité, les régions règlent elles-mêmes tout ce qui est de leur compétence. L'Union, par contre, limite son action politique aux affaires pour lesquelles elle peut agir plus efficacement que les différents États membres. Dans tous les autres domaines, les États membres et les régions restent maîtres de leurs propres initiatives.

Fondement du succès économique

Sans une vaste ouverture du marché, le passage d'un pays agricole à une nation industrielle et l'évolution vers une société de services post-industrielle n'auraient pu se faire dans les mêmes conditions. La "région" Luxembourg illustre mieux que d'autres les relations de cause à effets: c'est parce que l'industrie sidérurgique luxembourgeoise a été placée, en 1952, sous le contrôle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier que ce secteur, dont la survie dépend presque entièrement des exportations, a pu conserver jusqu'à aujourd'hui une place privilégiée. Et c'est parce que le pays est membre de l'Union européenne que de nombreuses banques se sont installées à Luxembourg. De grands groupes et entreprises ne se seraient pas aussi facilement implantés ou développés à Luxembourg s'ils n'avaient pas trouvé sur place cet environnement européen.

La statistique parle d'elle-même: en 1980, le marché du travail luxembourgeois comptait 158 200 actifs, en 1992, ils étaient déjà 201 100. Au cours de la même période, le nombre des banques est passé de 111 à 218. Le marché extérieur luxembourgeois vit de l'ouverture des frontières: 83 % des produits sont écoulés dans les pays membres de l'Union européenne et 92 % des importations proviennent des mêmes territoires.

Grâce à l'intégration également, le Luxembourg a le niveau de vie le plus élevé de l'Union européenne. L'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) indique, pour 1992, un produit intérieur brut de 20 538 ECU/habitant. Les prévisions les plus récentes de l'OCDE concernant le développement économique ne sont pas



En tant que secteur industriel, la sidérurgie - symbole de la puissance économique - dépend de marchés ouverts. Elle a bénéficié de l'appui de l'Union européenne pour ses efforts de restructuration.



La concurrence transfrontalière encourage la qualité et la productivité.



L'agriculture est pleinement intégrée dans la politique agricole commune. Dès le début, les mesures communautaires ont tenu compte des intérêts spécifiques de l'agriculture luxembourgeoise.

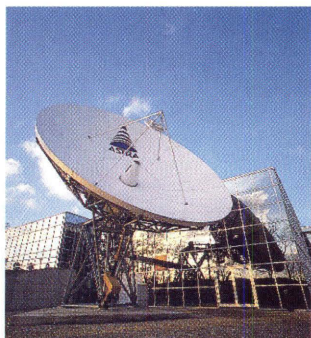


mauvaises. Pour 1994, la croissance escomptée est de 1,5 %, le taux d'inflation doit se limiter à 3,0 % et le taux de chômage reste le plus faible de l'Union. Le Luxembourg remplit dès maintenant les critères stricts fixés par le Traité de Maastricht pour l'entrée dans la future Union économique et monétaire.

De nombreuses régions ont profité de la politique agricole commune dont l'objectif initial était d'assurer l'autonomie d'approvisionnement de la Communauté en garantissant, en même temps, aux producteurs agricoles un revenu adéquat. Le but de la réforme agricole, décidée en 1992, est de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, tout en tenant compte des intérêts vitaux des agriculteurs.

Le nombre des exploitations agricoles au Luxembourg est passé de 5 173 en 1980 à 3 542 en 1992. Mais la superficie moyenne exploitée de 41,4 ha soutient parfaitement la comparaison au niveau de l'Union européenne et constitue une bonne base pour le maintien des exploitations agricoles familiales. Au cours de la période 1989-1991, la Commission a fourni au total 21 millions d'écus (845 millions LUF) par l'intermédiaire des fonds structurels pour améliorer l'efficacité des structures agricoles. À cela s'ajoutent des aides directes à 2 800 bénéficiaires dans des zones défavorisées. Les vigneron de la Moselle qui, au cours de la campagne 91/92, ont produit 85 700 hl de vin environ, ont notamment reçu des aides pour plusieurs projets dans le cadre de l'action "Crémant de la Moselle luxembourgeoise".

Un avenir prometteur est ouvert à l'information et à la communication.



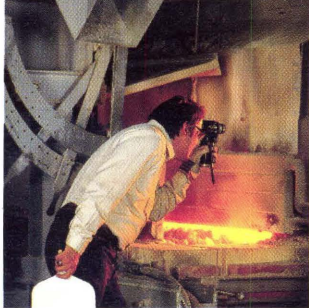
La dérégulation de la politique des transports a abaissé le coût du transport de marchandises et de personnes d'une région à l'autre. Les transporteurs peuvent étendre leur activité au-delà des frontières; ils pourront développer pleinement leur activité lorsque la liberté de cabotage sera également assurée. La protection de l'environnement exige des actions concertées aussi bien au niveau européen qu'au niveau régional. La pollution de l'environnement ne connaît, en effet, pas de frontière. Des actions communes de l'Union européenne apportent un soutien aux différentes régions qui, réduites à leurs seuls moyens, risqueraient de mener un combat perdu d'avance.

Par toute une série de programmes, l'Union européenne encourage le développement régional. Avec les réseaux transeuropéens (RTE), elle a lancé un nouveau programme d'infrastructure de grande envergure. Le développement des réseaux de télécommunications réduit les distances et permet aux entreprises d'atteindre les régions les plus éloignées. Le Livre blanc de la Commission européenne, "Croissance, compétitivité et emploi", analyse les défis du présent et indique de nouvelles voies pour le développement des régions.

D'autres programmes traditionnels rapprochent les universités, les instituts de recherche et les entreprises. Les régions tirent également profit des programmes d'éducation, de formation et de mobilité, parmi lesquels il faut mentionner Comett et Sprint pour la recherche et le transfert de technologies. Très appréciés également sont les programmes Erasmus pour l'échange d'étudiants et le programme Now visant à promouvoir l'emploi des femmes. Lingua faci-

Une place financière importante, orientée vers le marché européen et mondial.





Les exportations constituent la clé du succès économique. Plus de 80% des marchandises produites au Luxembourg sont vendues dans les Etats membres de l'Union européenne

lite l'apprentissage des langues, Petra favorise la formation professionnelle des jeunes et leur préparation à la vie adulte et professionnelle. Parmi les autres programmes de formation de la Commission, citons Force, Iris, Tempus et Eurotechnet. Au Luxembourg également, de plus en plus de jeunes s'intéressent à ces programmes de formation communautaire.

La participation aux programmes communautaires rapproche les économies et les hommes des différentes régions avec pour résultat que les jeunes générations se connaissent mieux que leurs aînés.

Le Luxembourg au sein de la région Sarre-Lor-Lux

Du fait de la suppression des barrières nationales en Europe, les régions peuvent, elles aussi, multiplier les contacts au-delà des frontières. Ainsi, certaines régions ayant eu dans le passé une histoire commune peuvent à nouveau lier plus étroitement leur développement. L'espace Sarre-Lor-Lux sur le territoire de l'ancienne Lotharingie, royaume du petit-fils de Charlemagne, en fournit un exemple. Il existe, depuis des années déjà, une collaboration plus ou moins intense, en partie institutionnalisée, dans le cadre de la Commission régionale Sarre-Lor-Lux, de l'Institut de coopération régionale (IRI), du Conseil régional interparlementaire, de Comregio et d'associations de communes.

Après la réduction massive des capacités et des emplois dans l'industrie sidérurgique de la Sarre, de la Lorraine et du Luxembourg au cours des années 1975-83, c'est grâce aux aides de la Communauté européenne que des postes de travail de remplacement ont pu être créés dans le "Pôle européen de développement", zone industrielle transfrontière dans la région Longwy-Athus-Rodange. Cette collaboration franco-belgo-luxembourgeoise a servi, à maints égards, de modèle pour le programme Interreg actuel. L'Union européenne fournit pour moitié les fonds nécessaires au programme Interreg germano-luxembourgeois (8,8 millions d'Ecus soit 350 millions LUF).

La suppression des frontières nationales et la création du grand marché intérieur ont ouvert de nouvelles opportunités aux régions. Des entreprises dont le rayon d'action était jusqu'ici localement ou régionalement limité, peuvent s'ouvrir de nouveaux marchés dans des pays voisins. Les quatre libertés du marché commun, c'est-à-

dire la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux avantagent les habitants de toutes les régions, consommateurs comme travailleurs.

Le marché intérieur unique est réalisé depuis le 1er janvier 1993. Par la suppression des formalités au passage des frontières, la nouvelle réglementation du relevé statistique des échanges, la suppression des contrôles sur les véhicules et des vérifications vétérinaires et la solution transitoire pour les impôts indirects, les obstacles matériels ont été définitivement éliminés. Aux frontières du Grand-Duché également, les personnes ne sont plus contrôlées en ce qui concerne le transport de marchandises et de transferts de capitaux. Les contrôles d'identité sont très rares.

Au Luxembourg, le marché commun intérieur avait fourni déjà ses preuves avant l'ouverture officielle des frontières, le 1er janvier 1993. Il est vrai que les exploitations artisanales luxembourgeoises, qui emploient au total 40 000 personnes, subissaient la concurrence des pays riverains au cours des dernières années. Mais du fait de leur position frontalière, les entreprises luxembourgeoises se sont vu offrir la chance d'étendre leur champ d'activité. Certains obstacles techniques subsistent, mais la Commission veillera à ce que toutes les entraves illicites soient éliminées.

Le Grand-Duché fournit un excellent exemple de l'impact bénéfique d'une région relativement riche sur les régions transfrontalières. Chaque jour, 48 000 frontaliers de Lorraine, de Wallonie, de l'Eifel et de la Sarre, viennent travailler au Grand-Duché. Ils occupent environ un quart des 200 000 emplois. Cet afflux permet, d'une part, de réduire le chômage dans les régions voisines structu-

Plus jamais de guerre en Europe, mais la paix grâce à la collaboration commune. Un défi également pour les jeunes.



Luxembourg, un carrefour de l'Europe.



Le nombre des emplois s'est accru de 158 000 en 1990 à 200 000 actuellement. Egalement une conséquence de l'intégration économique.



rellement moins favorisées et de satisfaire, d'autre part, la demande qui depuis longtemps ne peut plus être couverte par la main-d'oeuvre indigène.

Petites et moyennes entreprises, moteurs de l'économie régionale

Les petites et moyennes entreprises (PME), fer de lance des économies régionales, bénéficient pleinement du marché intérieur unique. L'Union les aide à rechercher des partenaires dans d'autres pays, afin de leur assurer un meilleur accès au savoir-faire international. Un réseau de 200 Euro-Info-Centres a été créé, dont deux fonctionnent à Luxembourg auprès de la Chambre de commerce et auprès de la Chambre des métiers. En leur qualité de bureaux d'information et de centres de liaison avec la Commission, ils font parvenir aux entreprises ou établissements artisanaux des informations fiables sur la législation européenne, la participation à des aides publiques et les programmes d'action européens. Leurs services sont en général gratuits. Ces centres européens accèdent directement aux banques de données communautaires. Dans la région frontalière de Luxembourg, les échanges entre les Euro-Info-Centres de Trèves, Metz, Sarrebruck et Luxembourg se multiplient.

Institutions européennes à Luxembourg

Le Parlement européen - Secrétariat général

Depuis juin 1979, le Parlement européen est élu au suffrage universel direct. Il comptera à l'avenir 567 représentants élus pour une période de cinq ans. Le Parlement européen dispose de pouvoirs législatifs, de pouvoirs budgétaires et de fonctions de contrôle. Ses compétences législatives ont été élargies par le Traité de Maastricht. Le Secrétariat général, l'administration du Parlement européen, est installé à Luxembourg. Le Parlement européen a choisi Strasbourg pour ses réunions plénières mensuelles régulières et Bruxelles pour les réunions des comités et des groupes ainsi que pour les réunions plénières de courte durée. En décembre 1992, le Conseil européen d'Édimbourg a confirmé Luxembourg comme siège du Secrétariat général.

La Commission européenne

En sa qualité d'exécutif, la Commission veille au respect des règles communautaires et des principes du Marché unique. Elle sou-

Les fonctionnaires européens au Luxembourg

Environ 7 260 fonctionnaires européens originaires des douze pays de la Communauté européenne travaillent aujourd'hui au Luxembourg. En 1965, il y en avait 1634. Le nombre des "eurocrates" a ainsi plus que quadruplé en l'espace de 20 ans. Avec l'entrée de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède et de la Norvège dans l'Union européenne, le nombre des fonctionnaires européens devrait, d'après les premières estimations, augmenter d'environ 10 %.

Les fonctionnaires européens ont trouvé une nouvelle patrie au Grand-Duché. Ils prennent part à la vie sociale, culturelle et économique du pays. En règle générale, on peut affirmer sans risque de se tromper qu'ils se sentent au Luxembourg comme chez eux. Il y a peu d'exceptions.

Quand on parle des "eurocrates", il faut aussi évoquer ceux qui ont choisi de rester dans ce pays pour y passer des jours paisibles à la fin de leur carrière. Ils sont actuellement 430 fonctionnaires européens retraités au Luxembourg, dont un tiers de Luxembourgeois et deux tiers de ressortissants communautaires. Ce qui signifie que 300 familles non luxembourgeoises ont décidé de rester définitivement dans le pays.

Il y a plusieurs raisons à cela. Les amis européens se sentent bien au Luxembourg. Certains y ont d'ailleurs passé la majeure partie de leur vie. Beaucoup y ont construit leur maison et ont adopté la manière de vivre des nationaux. D'ailleurs, la plupart des enfants des fonctionnaires européens ont effectué leurs études au Luxembourg, y travaillent et s'y sont mariés. Ils parlent la langue luxembourgeoise et certains ont opté pour la nationalité luxembourgeoise.

Cela aussi, c'est l'Europe. Une Europe humaine, et de là plus sympathique.



Plus de 7 000 fonctionnaires communautaires travaillent actuellement au Luxembourg. Ils apportent une contribution importante à la vie sociale, culturelle et économique du pays.

met au Conseil de l'Union européenne des propositions pour le développement des politiques communautaires et gère la politique communautaire sur la base des décisions du Conseil ou en application directe des dispositions du Traité. Les services de la Commission européenne se trouvent principalement à Bruxelles. Certaines directions générales ou directions travaillent à Luxembourg: Eurostat, direction générale V (Emploi, relations industrielles et affaires sociales), direction générale IX (Personnel et administration), direction générale XI (Environnement, sécurité nucléaire et protection civile), direction générale XIII (Télécommunications, marché de l'information et valorisation de la recherche), direction générale XVII (Énergie, contrôle de sécurité Euratom), direction générale XVIII (Crédit et investissements), direction générale XIX (Budgets). Le comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a également son siège à Luxembourg.

La Cour de justice

La Cour de justice européenne "assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités". C'est, à côté de la Commission, du Conseil et du Parlement européen, le quatrième organe de l'Union européenne. La Cour de justice a, à maintes reprises, confirmé la priorité du droit européen sur le droit national. Elle est constituée de treize juges assistés de six avocats généraux. La Cour de justice peut être saisie par les États membres, les institutions européennes et, dans certaines conditions, les particuliers. Différentes formes de recours existent: le recours pour violation du traité, le recours en annulation, le recours en carence, le recours en indemnité et le recours préjudiciel. En 1989, les tâches de la Cour de justice ont été allégées par la création du "Tribunal de première instance". Ce tribunal est compétent pour certaines catégories de recours (concurrence, quotas d'acier et conflits concernant le prélèvement relevant du traité CECA, mesures antidumping, actions en dommages-intérêts) ainsi que pour les conflits entre les institutions européennes et les fonctionnaires.

La Cour des comptes

La Cour des comptes s'est constituée, en 1977, à Luxembourg. Les douze membres de la Cour sont nommés pour six ans par le Conseil statuant à l'unanimité après consultation du Parlement européen. La Cour des comptes dispose de vastes pouvoirs pour contrôler la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'Union européenne et se convaincre de l'exécution correcte du budget. En dehors du rapport annuel, elle publie un grand nombre

de rapports spéciaux portant sur d'importantes questions telles que la répartition des fonds de garantie agricole ou l'aide alimentaire aux pays en développement.

La Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI) a été créée en 1957 par les Traités de Rome, en même temps que la CEE et la CEEA. C'est un institut bancaire dont la mission est de financer des projets d'investissement propres à contribuer à un développement harmonieux de l'Union européenne. La BEI se procure les fonds nécessaires essentiellement par des emprunts sur les marchés des capitaux. Elle accorde, sans poursuivre un but lucratif, des prêts et garanties pour des investissements bénéfiques à l'Union européenne. Les financements de la BEI sont destinés principalement aux régions économiquement les moins développées. La BEI doit en particulier contribuer, en accord avec la Commission européenne, au développement de réseaux de transport et de communication à l'échelle européenne présentant un intérêt général.

L'Office des publications officielles (Eurooffice)

Depuis 1969, l'Eurooffice, également appelé EUR-OP, éditeur officiel des institutions européennes, est implanté à Luxembourg. L'Office publie chaque année environ 9 000 titres et 60 périodiques, pour la plupart dans les neuf langues de la Communauté. Le Journal officiel, dont les trois éditions sont publiées chaque jour en neuf langues, peut être abonné sous forme imprimée ou en microfilm. Par langue, le Journal officiel compte plus de 35 000 pages par an.

L'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat)

Eurostat est un organisme de la Commission européenne. Sa tâche consiste à rassembler et traiter des données statistiques concernant les États membres de l'Union européenne ainsi que le commerce extérieur de l'Union avec ses principaux partenaires commerciaux. En dehors des publications sur papier, des moyens électroniques tels que disquettes, bandes magnétiques et banques de données (Comtext par exemple) fournissent des informations constamment à jour sur les thèmes suivants: statistiques générales, économie et finances, population et conditions sociales, énergie et industrie, agriculture et sylviculture, pêche, commerce extérieur, services et transport.

Bureaux d'information

Commission européenne Représentation au Luxembourg

Bâtiment Jean Monnet
L - 2920 Luxembourg
Tél.: (352) 43 01 32 389
Télécopieur: (352) 43 01 34 433

Parlement européen Bureau d'information

1, rue du Fort Thüngen
L - 2929 Luxembourg
Tél.: (352) 43 00 25 96
Télécopieur: (352) 43 00 24 57

Cour de justice européenne Bureau d'information

Boulevard Konrad Adenauer
L 2925 Luxembourg
Tél.: (352) 43 03 1
Télécopieur: (352) 43 03 26 00

Cour des comptes européenne Bureau d'information

12, rue Alcide de Gasperi
L - 1615 Luxembourg
Tél.: (352) 43 99 1
Télécopieur: (352) 43 93 42

Banque européenne d'investissement Bureau d'information

100, boulevard Konrad Adenauer
L - 2950 Luxembourg
Tél.: (352) 43 79 1
Télécopieur: (352) 43 77 04

Office des publications officielles

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg
Tél.: (352) 4 99 28 1
Télécopieur: (352) 49 57 19

Euro-Info-Centre Chambre de commerce

7, rue Alcide de Gasperi
L - 1615 Luxembourg
Tél.: (352) 43 58 53
Télécopieur: (352) 43 83 26

Euro-Info-Centre Chambre des métiers

2, circuit de la Foire internationale
L - 1347 Luxembourg
Tél.: (352) 42 67 67-1
Télécopieur: (352) 42 67 87

Fonds communautaires attribués au Luxembourg (une sélection)

La Communauté a accordé au Luxembourg, comme à tous les États membres, des aides provenant des fonds structurels européens - Fonds régional (FEDER), Fonds social (FSE) et Fonds agricole (FEOGA) - pour encourager les mesures de restructuration dans le domaine économique et social. Voici, à titre d'exemple, une sélection de la participation communautaire à certains programmes.

Fonds structurels

Pour la période 1994-99, la Commission a accordé une aide de 7 millions d'ECU⁽¹⁾ au canton d'Esch et, dans le canton de Capellen, aux communes de Bascharage, Clémency, Dippach, Garnich et Mamer pour la reconversion de zones industrielles (objectif 2).

Pour la période 1989-1993, 6 millions d'ECU ont été octroyés pour le développement de zones agricoles (objectif 5b). La zone concernée a été fortement étendue et comprend les cantons de Clervaux, Wiltz et Vianden ainsi que, dans le canton de Rédange, les communes de Rambrouch, Wahl, Ell, Beckerich et Rédange.

Pendant les années 1989-1993, 2 millions d'ECU provenant des FEOGA, FEDER et FSE ont été investis dans les communes de Boulaide, Esch-sur-Sûre, Lac de la Haute-Sûre, Neunhausen, Winseler ainsi que dans les sections Arsdorf et Bigonville de la commune de Rambrouch.

Pendant la période 1992-1993, 10,8 millions d'ECU sont allés au développement de zones industrielles. Ils ont été investis dans divers projets: Pôle européen de développement, élimination de déchets, abattoir d'Esch-sur-Alzette, programmes de formation, etc.

Entre 1989 et 1993, 35 millions d'ECU provenant du FEDER ont été consacrés à quatre programmes de restauration de bâtiments à Esch-sur-Sûre, de moulins, d'installations touristiques à Insborn, etc. De 1990 à 1993, 500 000 ECU provenant des trois fonds structurels ont été attribués, notamment dans le cadre de l'initiative Leader, pour un centre de télétraitement à Arsdorf, des études sur le tourisme et le futur parc naturel, ainsi que pour le "serveur téléma-tique Wilytour", etc.

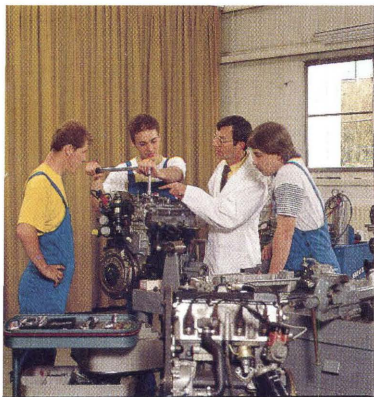
Fonds social européen

1989-93: 14,19 millions d'ECU d'aides ont été répartis comme suit:

□ Lutte contre le chômage de longue durée: 4,23 millions d'ECU,

(1) 1 ECU = 40 Flux

La formation encourage
l'adaptation dans une société en
pleine mutation.



1 013 bénéficiaires,

□ Intégration professionnelle des jeunes: 6,51 millions d'ECU, 1 968 bénéficiaires,

□ Actions directes en relation avec le développement et la reconversion régionale: 0,795 million d'ECU, 1 705 bénéficiaires.

Fonds agricole

Agriculture/viticulture

Mesures pour l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles:

1989-91, 8 990 bénéficiaires;

1988-92: 21 millions d'ECU;

Aide à la modernisation concernant 120 agriculteurs dans des régions défavorisées;

Aide directe à 2 800 agriculteurs, aide pour le recrutement de 80 jeunes agriculteurs.

Dans la vallée de la Moselle, plusieurs projets ont été encouragés dans le cadre de l'action "Crémant de la Moselle luxembourgeoise".

1993: 1,33 million d'ECU pour l'écoulement et la commercialisation de produits agricoles.

Aide de reconversion CECA

(Article 56) Secteur sidérurgique 1989-92,

Sept mesures, aides de 11,68 millions d'ECU, 4 379 participants.

Prêts pour des logements sociaux: depuis 1954, 6,7 millions d'ECU pour 1 711 logements.

Resider

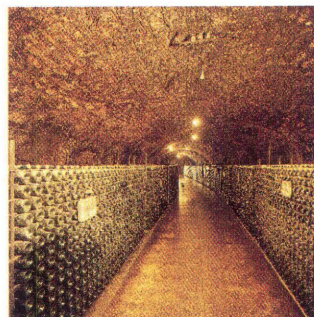
Initiative pour la reconversion de zones industrielles charbonnières et sidérurgiques.

1990-1992: 8,7 millions d'ECU représentant la participation de la Communauté au Pôle européen de développement, investissement dans des petites et moyennes entreprises.

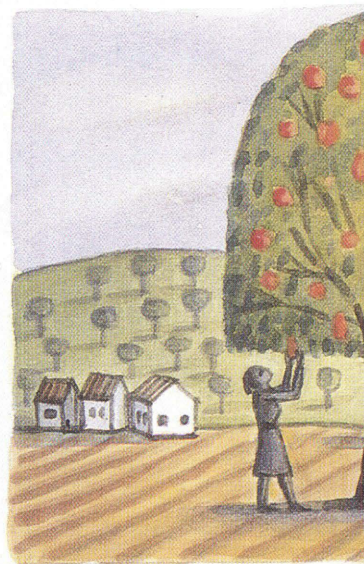
Interreg-PED

Initiative visant à encourager le développement économique de zones frontalières extérieures ou intérieures, par la création et le développement de réseaux de coopération transfrontaliers.

Durant les années 1991 à 1993, une contribution communautaire de 2,8 millions d'ECU a été mise à la disposition du Collège européen de technologie, du Parc international d'activités, pour la constitution de structures permettant une collaboration transfrontalière, pour le développement d'entreprises et pour la protection de l'environnement.



Dans un marché où le client est roi, les produits de qualité trouvent toujours preneur.





La recherche assure le progrès à long terme de l'économie. L'Union européenne subventionne les efforts par des programmes spécifiques.

Recherche et développement

Programme Esprit 1988-93, huit projets, 2 030 millions d'ECU, répartis entre neuf organisations.

Contrats de recherche de la direction générale XII, de 1987 à 1992 (industrie lourde):

Goodyear: 273 889 ECU représentant la contribution communautaire.

Chacun des partenaires a accès à tous les résultats des projets, indépendamment de sa contribution financière et des moyens provenant des fonds communautaires.

Autres participants: Du Pont de Nemours ainsi que le Laboratoire national de santé, Ministère de la Santé (au total: 2,017 millions d'ECU).

Petites et moyennes entreprises

Onze participants dont Cerametal, Efor, Bureau d'études prospectives techniques.

Programme Stride

Programme de soutien de mesures visant à encourager les capacités régionales en matière de recherche, technologie et innovation.

1991 à 1993: Participation communautaire de 2 millions d'ECU à l'agence Stride, campagnes de sensibilisation, recherche appliquée.

Programme Anthem

Logiciel adapté à une utilisation locale, par exemple traduction de diagnostics médicaux: 705 000 ECU ont été fournis dans le cadre du troisième programme-cadre de recherche pour la région Flandres, Sarre, Luxembourg, Wallonie, Bruxelles.

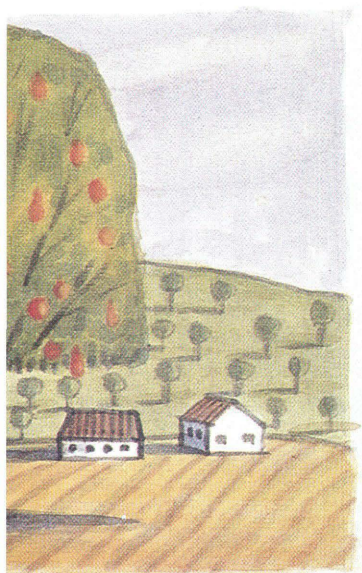
Télématique

L'aide fournie permet aux petites organisations de participer aux réseaux de télécommunication. 2,1 millions d'ECU ont été attribués à des partenaires dans le domaine de l'éducation, 7,8 millions dans le domaine de la médecine et 1,6 million d'ECU dans le domaine du transport.

Tourisme

1992/93: Vereinigung deutsch-luxemburgischer Naturpark, 14 000 ECU

1993/94: Naturfreunde Saarland e. V., région Sarre-Lor-Lux, 46 000 ECU pour trois routes culturelles (préhistorique, industrielle et agraire).



Formation

Comett

Encouragement de la collaboration entre écoles supérieures et partenaires économiques pour l'éducation et la formation dans le domaine des technologies avancées.

1992/93: Appui financier de la Commission pour des projets au Luxembourg.

220 000 ECU pour le développement et la mise en place d'un programme scolaire de cours pratiques d'utilisation de logiciels intégrés pour la planification et la gestion de la production.

Un autre projet a été soumis pour les années 1994-1995. Ce projet doit favoriser la mobilité des étudiants via les entreprises et faciliter l'organisation de séminaires de technologie.

Petra

Programme d'action pour l'amélioration de la formation et de l'expérience professionnelle.

100 000 ECU ont été accordés pour permettre à 80 élèves de séjourner à l'étranger. Parallèlement, 20 projets pilotes d'orientation professionnelle d'une durée de deux à trois ans ont reçu un soutien financier.

Force

Programme d'action pour le développement de la formation professionnelle continue.

Dix projets seront financés dans le cadre d'un programme de deux ans, pour une contre-valeur de 50 000 à 70 000 ECU.

Culture

Impact 2, Luxembourg, Capitale culturelle de l'Europe 1995: 100 000 ECU sont prévus pour le développement d'un "Point d'information multi-media".

Kaléidoscope

1993, plusieurs manifestations culturelles, par exemple "Summernight Story" - Entente des syndicats du Lac de la Haute-Sûre, "Rencontre internationale de Ballet et de Danse" - International Ballet Association Luxembourg.

Aides d'urgence

1990: 50 000 ECU ont été accordés par l'intermédiaire de la Croix-Rouge pour remédier aux conséquences de catastrophes naturelles.

Prêts de la Banque européenne d'investissement

1991-1992: 59 millions d'ECU pour les satellites Astra II A et Astra II B

1990-1992: 24 millions d'ECU pour la production de bandes vidéo à Bascharage.



La culture est un héritage commun. L'Union européenne soutient la conservation de ce qui fait l'essence même de l'Europe.





La diversité de l'Union européenne s'exprime dans ses régions. L'Union doit certes maintenir cette diversité, mais elle doit aussi encourager une intégration de plus en plus étroite des régions.

Les régions sont grandes ou petites, riches ou pauvres, industrielles ou agricoles. Elles appartiennent à des États membres qui, eux-mêmes, présentent une grande diversité dans leurs structures: fédérales, décentralisées ou centralisées. Du fait de sa taille, le Luxembourg ne constitue qu'une seule région.

En soutenant des projets de développement par des fonds communautaires, l'Union européenne s'efforce d'aider les territoires moins développés ou touchés par la crise économique. Même si le Luxembourg fait partie des pays les plus développés, il a néanmoins reçu d'importantes aides provenant des Fonds structurels et des programmes de l'Union européenne.